

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 novembre 2025**

**Présents** : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Blandine DUCHON - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN – Carole FEJARD - Michel GAY - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO – TRONCY Claudette

**Absence excusée** : Marie-Laure BONAFINI- JOLIVET Marion

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : TRONCY Claudette

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 10 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

### **❖ Approbation du rapport annuel d'assainissement collectif – RPQS :**

Monsieur la Maire demande au conseil de valider le RPQS du service assainissement collectif 2024 qui leur a été préalablement envoyé avec la convocation au Conseil Municipal. Ce rapport sera publié sur le site SISPEA et consultable en mairie.

Après relecture, certaines données semblent erronées.

***Le conseil municipal, après la vérification de certaines données, décide à l'unanimité, de reporter la validation de ce RPQS lors du prochain conseil qui se déroulera le 03 décembre 2025.***

### **❖ Point sur les travaux de la commune (Voirie 2025)**

M. BOLERY, Adjoint à la voirie, fait le bilan des travaux de voirie de début octobre, qui étaient prévus cette année, et plus précisément la réfection de la chaussée chemin des brosses.

Le chantier s'est bien déroulé, reste le marquage au sol (des stops) qui normalement devrait être à la charge du département.

***Le conseil municipal a pris connaissance de la réalisation des travaux de voirie chemin des brosses.***

### **❖ Prévision des travaux 2026 : prolongement de la voie piétonne route de la Croix Leigne et réparation du muret au lavoir :**

Monsieur le Maire présente les projets de travaux éventuels à prévoir sur la commune en 2026.

Il explique notamment la volonté de la municipalité de prolonger la voie piétonne qui part des encognes jusqu'à la mairie. Le projet serait de la faire aller jusqu'au passage donnant sur le lotissement impasse de la prairie ou même jusqu'au chemin de Péterénard si cela est possible.

Une rencontre avec M. Denis du Département, a eu lieu aujourd'hui même afin d'étudier avec lui la faisabilité et les contraintes pour la réalisation du projet.

D'autres travaux sont également à prévoir au niveau du lavoir, avec le renforcement du muret qui permet à l'accotement (coté passage piétonnier) de ne pas s'effondrer. En effet, le passage de l'eau (Chandonnet) a fini par faire un trou sous le muret ce qui le fragilise considérablement. Plusieurs devis ont été demandé et une participation financière du voisin concerné également par ce problème est envisagée. Suite à une réunion sur place, un artisan a suggéré une nouvelle solution (empierrement) nous sommes en attente du devis.

***Les conseillers ont pris connaissance des travaux à venir pour l'année 2026.***

❖ **Compte Financier Unique (CFU) – Intégration du Budget CCAS dans le Budget Communal :**

Monsieur le maire explique aux conseillers le passage au compte financier unique, ses objectifs et ses conséquences.

**Objectifs du CFU :**

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, sa mise en place est faite pour :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion
- Améliorer la qualité des comptes [qui n'est donc pas un prérequis]  
En faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) jusqu'ici restées méconnues ⇒ contribution à la fiabilisation des informations financières
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local : son instauration fait suite à l'adoption d'un cadre budgétaire et comptable rénové (le référentiel M57) ; il tend vers une nécessaire réconciliation / fiabilisation (interne) des données de comptabilité générale (partie bilan / compte de résultat / balance), tenue par le comptable public et des données détenues par l'ordonnateur (exemple des annexes des états de la dette) ; et enfin, il facilite la mise en perspective des états financiers (bilan et compte de résultat, notamment) en son sein.

**Conséquence principale pour la commune :**

Comme le stipule son intitulé, il n'y aura plus qu'un seul et unique compte pour la commune de Chandon. Par conséquent le Budget CCAS disparaîtra pour être intégré dans le Budget Communal.

***Les conseillers municipaux ont pris connaissance du passage au CFU de la commune pour l'année 2026 avec l'intégration du budget CCAS dans le Budget communal.***

❖ **Rencontre avec les associations chandonnaises pour le calendrier des manifestations 2026 :**

Monsieur le Maire informe les conseillers avoir accueilli en mairie l'ensemble des associations chandonnaises le 22 octobre, afin de voir avec eux l'ensemble des manifestations qu'elles ont prévu de faire sur l'année 2026. Cela a permis de bloquer la réservation des salles demandées pour chaque association aux dates souhaitées et aux différents acteurs de se rencontrer pour une éventuelle collaboration dans le futur.

***Les conseillers municipaux sont informés de la réunion avec les associations chandonnaises***

❖ **Voyage Scolaire de l'école – Conditions pour le personnel communal accompagnant :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un voyage scolaire à Super Besse est prévu pour cette année scolaire 2025-2026. Les enseignants souhaitent amener à cette sortie (sur 3 jours), l'ensemble des classes de l'école (de la maternelle au CM2).

Pour accompagner ce voyage, ils veulent faire appel à l'ensemble du personnel communal travaillant à l'école.

Monsieur le maire explique qu'il est donc important de définir à l'avance les conditions pour que les agents communaux puissent accompagner lors de ce voyage scolaire notamment en termes d'horaire et de responsabilité. En effet, la commune ne s'oppose pas au fait que les agents puissent être réquisitionnés pour ce voyage mais ils seront assurés que le temps de leurs horaires habituels, et ne bénéficieront pas d'heures supplémentaires s'ils sont sollicités en dehors de leur temps de travail quotidien (heure de bénévolat). Il va donc être demandé au corps enseignant de prévoir une assurance pour les agents de la collectivité pour que ces derniers puissent accompagner sans problème.

***Les conseillers municipaux ont pris connaissance des conditions fixées par la collectivité pour permettre aux agents d'accompagner la sortie scolaire prévue par l'école de Chandon***

❖ **Informations sur les situations des agents communaux actuellement en maladie :**

Monsieur le maire fait le point auprès du Conseil Municipal sur les agents communaux actuellement en arrêt maladie. Deux agents des services techniques sont dans cette situation :

- Le premier est en congés maladie ordinaire depuis le 27 juin 2025, suite à un accident survenu sur son second emploi, la commune vient de recevoir sa prolongation jusqu'au 16 décembre.
- Le second est en congé maladie professionnelle, depuis le 27 février 2024. Suite à sa demande, une procédure de reclassement est en cours mais n'est cela ne sera pas possible dans la commune faute de poste disponible. La commune lui a notifié lors d'un entretien qui a eu lieu le vendredi 24 octobre. Un courrier a été envoyé aux communes de Charlieu Belmont communauté et de Roannais Agglomération pour connaître les postes disponibles dans la cadre du reclassement de notre agent.

Le maire informe également l'absence d'un 3<sup>e</sup> agent, suite à un accident de travail survenu ce mercredi après-midi. La commune n'a pour l'instant aucune information supplémentaire sur la gravité de la blessure et sur la durée d'indisponibilité de ce dernier.

***Les conseillers municipaux sont informés de la situation des agents actuellement en congés maladie.***

❖ **Sinistre grêle du 1<sup>er</sup> juin – remboursement partiel reçu de la part de l'assurance – solde à la fin des travaux de réparation**

Monsieur le maire informe les conseillers que la commune à reçu un courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre, nous informant de la prise en charge des réparations des dégâts subit sur les bâtiments communaux dû à l'orage de grêle du 1<sup>er</sup> juin. Ce remboursement fait suite au rapport d'expertise.

Le montant total du remboursement s'élève à 12500,92€ TTC et se décompose de la façon suivante :

**Chèque déjà reçu :**

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| • Montant des dommages, vétusté déduite | 11047.06€ |
| • A déduire Franchise                   | 1032.00€  |
|                                         | <hr/>     |
|                                         | 10015.06€ |

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| <b><u>Règlement différé :</u></b> | 2535.86€ |
|-----------------------------------|----------|

Cette somme sera versée à réception de l'ensemble des copies de factures de remise en état des bâtiments sinistrés.

***Les conseillers municipaux ont pris connaissance du remboursement perçu de la part des assurances et de l'avancé des réparations.***

### ❖ **Installation d'un Food truck aux plans :**

Monsieur le maire informe les conseillers de la demande de la part d'un chandonnais qui a pour projet l'ouverture d'un foodtruck.

Tous les produits seront préparés maison à partir de produits frais, locaux et de saison, en privilégiant les circuits courts et les producteurs de la région.

En complément, le foodtruck pourra participer ou organiser des événements conviviaux tels que :

- Des soirées à thème (concerts, animations musicales),
- Des présences sur les marchés de producteurs locaux,
- Et d'autres animations permettant de mettre en avant la gastronomie régionale et de renforcer le lien social.

L'objectif est de proposer une restauration rapide de qualité, artisanale et accessible, tout en créant un lieu de rencontre et de convivialité autour du "fait maison" et du local.

Le foodtruck serait présent 3 à 4 jours par semaine, en soirée (de 17h30 à 22h30), essentiellement installé aux Plans et sur le parking de la mairie à la Croix Leigne.

Des précisions seront apportées par la personne d'ici le début d'année 2026.

La commune à donner un avis favorable pour cette installation.

***Les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'installation prochaine d'un Foodtruck aux plans.***

### ❖ **Elections municipales 2026 – convocation de la commission électorale**

Monsieur le maire rappelle l'obligation pour la commission électorale de se réunir au moins une fois par an afin de procéder à l'arrêté de la liste électorale.

Avec les élections municipales la préfecture demande à ce que cette commission se réunisse entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.

Un mail a été envoyé aux membres afin de convenir d'une date pour cette réunion.

***Les conseillers municipaux ont pris connaissance du mail fait aux membres de la commission électorale afin de réunir les membres pour procéder à l'arrêt de la liste électorale pour l'année 2025.***

### ❖ **Cérémonie du 11 novembre – date et heure de la manifestation à Chandon**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la cérémonie de commémoration des anciens combattants aura lieu le dimanche 9 novembre à 11h00 à l'entrée du cimetière. Il précise qu'il serait bien qu'un maximum de conseillers puissent être présents ce jour-là.

### ❖ **Points sur les différentes commissions :**

- SIADep :
  - Le SIADep a informés les membres de la commission qu'un message a été envoyé aux communes pour faire un point sur les travaux de voirie prévus en 2026. La commune de Chandon leur a répondu qu'il n'y aurait pas de travaux de voirie prévus sur la commune en 2026.
  - Le SIADep prépare le transfert compétence eau auprès de Charlieu Belmont communauté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.
  - Le RPQS eau a été transmis aux collectivités, il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

- Commission eau/assainissement :

Yohann DUMONT conseiller membre de cette commission informe le Conseil Municipal ne plus vouloir assister aux réunions. La situation est délicate pour lui vis-à-vis de son employeur. Michel GAY qui est son suppléant prendra le relai sur la fin du mandat.

❖ Questions diverses :

- Nids de Frelons Asiatiques : Monsieur le maire réfléchit à une solution pour une destruction et éradication efficace des nids de frelons asiatiques sur la commune. Il suggère aux conseillers municipaux une éventuelle prise en charge ou participation financière pour les nids situés chez des particuliers. Avant de prendre toute décision, il souhaite en parler lors d'une réunion ce jeudi avec l'ensemble des élus de Charlieu Belmont Communauté afin de voir avec eux ce qu'ils en pensent et éventuellement si la mise en place d'un service commun pourrait être envisagé.
- Lotissement les Peupliers : Certains conseillers s'interrogent sur l'avancement du chantier « lotissement des Peupliers » géré par Co-patrimoine qui est au point mort depuis quelques temps. Le maire les informe que la construction des maisons (partie locative) devrait commencer début d'année 2026.
- TELETHON : Philippe LEVEQUE, conseiller Municipal, informe qu'un point de ravitaillement sera installé aux plans le 30 novembre lors de la manifestation organisée dans le cadre du Téléthon.
- Don pour la commune : Une habitante d'une commune aux alentours, a proposé de faire don d'un bungalow d'une surface d'environ 20m2. Cela permettrait d'agrandir la salle des plans et la capacité de stockage de cette dernière.

**Fin de séance à 22h15**

**Prochain Conseil Municipal prévu le Mercredi 03/12/2025**